



FSU Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine



FSU Alsace

Contact : Gauvain End - Jean-Marie Koelblen
10 Rue de Lausanne, 67000 Strasbourg
fsu.alsace@fsu.fr



FSU Champagne-Ardenne :

Contact : Guy Bourgeois -
Maison des Syndicats - 15 boulevard de la Paix
51100 Reims guy.bourgeois@snes.edu



FSU Lorraine :

Contact : René Maurin
3, rue Gambetta 57000 Metz
lorraine.fsu@laposte.net

Elections régionales 6 et 13 décembre

Ces élections ont entériné la fusion des régions et engagé l'avenir de sa population pour 6 ans. Elles se sont déroulées dans un contexte tendu, marqué par la montée de la xénophobie et des idées réactionnaires. Les résultats du premier tour ont placé le FN en tête des votes.

L'augmentation importante de la participation au second tour et l'engagement républicain a permis d'éviter le scénario qui aurait impliqué de nombreuses régressions en terme de solidarité, d'éducation, de culture et de développement des services publics.

Réforme territoriale ACAL

Face à la mise en place de cette fusion imposée, la FSU défendra les conditions de travail et de rémunération des personnels et le maintien d'un service public de qualité et de proximité pour les usagers.

Au 1er janvier prochain, une nouvelle région Alsace Champagne Ardenne Lorraine va voir le jour. Cette réorganisation territoriale concerne la nouvelle collectivité et aussi tous les services régionaux de l'Etat.

Elle s'inscrit dans la continuité de toutes les politiques d'austérité menées depuis la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques sous le quinquennat Sarkozy. Elle fragilise le service public avec notamment des suppressions de postes et le développement de la précarité. Son effet dans un rapport de l'inspection générale d'avril 2015 est ainsi estimé à près de 11 000 postes supprimés dans la seule fonction publique d'Etat.

La FSU au contraire défend le maintien de services publics de proximité qui dans un contexte d'austérité budgétaire est menacé. Une présence de l'Etat partout et des missions qui sont les siennes pour ne pas renforcer une fracture territoriale déjà marquée est en effet indispensable. Si les projets actuels sont maintenus, une ville comme Châlons risque de subir un plan social de grande ampleur.

La FSU défend l'égalité d'accès et de traitement des citoyens sur l'ensemble du territoire et revendique une politique qui assure les principes d'égalité, de justice et de solidarité. Moins de proximité, c'est plus d'inégalités et aussi moins de gratuité.

La FSU considère que cette réforme a pour conséquence un affaiblissement des instances représentatives des personnels et qu'elle est une atteinte aux contre-pouvoirs démocratiques que sont les organisations syndicales, contrairement aux engagements pris d'un dialogue social renforcé.

Défense du statut, défense des services publics, maintien des missions de l'Etat sont donc les mots d'ordre de la FSU et de ses syndicats.

Les trois exécutifs FSU régionaux de d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine réaffirment ces priorités. I

Ils porteront lors des prochaines rencontres interministérielles, la nécessité de défendre et promouvoir le service public.



La fédération syndicale unitaire

compte aujourd'hui plus de 130000 adhérents et regroupe 23 syndicats nationaux. La FSU rassemble des personnels de divers ministères et services publics relevant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des

la FSU : la voix de tous les personnels

réforme territoriale : un plan social

A l'occasion de la fusion des régions, les débats sur le chef lieu, les querelles d'identités et de poids super-régions : un plan social dans les fonctions publiques de l'Etat et de la Territoriale.

Fonction publique de l'Etat

Choisir entre son domicile ou son métier

Les villes de Châlons, Metz, Nancy, Strasbourg et Reims accueilleraient respectivement, l'ensemble des directions régionales suivantes : Agriculture-Forêt-Alimentation ; Travail-emploi ; Culture ; Jeunesse et Sports-Cohésion Sociale ; Ecologie-Logement ; INSEE ; Services régionaux des préfetures de régions ; ainsi que les Rectorats (à plus long terme, mais le scénario sera le même que pour les autres services de l'Etat) et des services du ministère de la Justice (qui sont en attente de la Réforme de la Justice).

La RGPP et la RéATE ont déjà eu pour effet de regrouper des services, à l'échelon départemental et de transformer les missions et métiers avec la contrainte du non remplacement des départs en retraite.

La réforme en cours est plus violente par sa rapidité et son ampleur. Il ne subsistera en ACAL qu'une seule DR de chacune des anciennes DR ; là où il y en avait trois, il n'en subsistera qu'une.

Des économies sont attendues par les effets des mutualisations des services dits supports, de l'immobilier et des achats.

Cependant, pour limiter les mobilités géographiques des fonctionnaires, il a été décidé de maintenir des antennes dans les villes qui n'ont pas été retenues comme siège de la nouvelle direction régionale. Mais Manuel Valls a imposé de spécialiser ces antennes.

Elles ne doivent pas être de petites DR généralistes. Cela contraint les agents à choisir entre changer de domicile ou changer de métier.

Un calendrier contraint

La réforme est menée au pas de charge.

Le secrétariat général du gouvernement, car c'est lui qui mène la réforme, pas les ministères, s'est adjoint des cabinets de consultants qui outillent les préfets et les directeurs préfigurateurs.

Débuté en mars, le travail se terminera en décembre par la publication des macro organigrammes cibles de 2018 et les micro organi-

grammes de janvier 2016 et janvier 2019. En janvier 2016, toutes les équipes de direction des nouvelles directions régionales seront désignées sur leur nouveau lieu d'affectation.

Le dialogue social de façade

Les services sont mobilisés au plan local par des projets de macro et micro organigrammes, qui travaillent en secret et intiment l'ordre de la confidentialité aux équipes locales. Les agents sont donc tenus à l'écart des décisions. Le dialogue social relève de l'affichage, les syndicats sont placés devant le fait accompli. Ils sont au mieux informés des projets après qu'ils aient été envoyés à Paris.

Au mois de novembre, les Comités techniques conjoints seront réunis pour avis sur les organigrammes et les études d'impact. Les entretiens de positionnement des agents seront conduits de novembre à décembre au pas de charge.

Les suppressions de postes

Pour la mise en œuvre de la réforme le secrétariat général du gouvernement compte sur les départs en retraites et a fixé que dès 2016, les directions régionales subiront les 2/3 des suppressions de postes. Les mobilités géographiques et fonctionnelles imposées, les départs en retraite auront pour effet de provoquer la disparition à moyen terme des antennes. Les sites qui n'auront pas été retenus comme siège des nouvelles directions régionales ne survivront pas longtemps. Et, par exemple, même si Châlons accueille la DRAAF, à la lecture du macro organigramme il est facile de constater que les effectifs étant à Metz ou Strasbourg, la viabilité du site de Châlons est compromise. Il va y avoir un tropisme strasbourgeois.

A cette heure il est impossible de connaître l'ampleur des dégâts sociaux.

Elle pourra être calculée sur la base des études d'impacts. Mais ces études ne connaissent pas les plafonds d'emploi des années à venir.

Le cas de Jeunesse et Sports – Cohésion Sociale

La réforme des services régionaux y prend un tour spécifique. Le premier ministre a décidé de créer des Directions régionales et départementales (DRD) au chef lieu et des équipes interdépartementales. Il a pris l'exact contrepied de ce que toutes les organisations syndicales (sauf l'encadrement) demandaient. Nous demandions de quitter les directions départementales pour être regroupés dans des Directions régionales et leurs unités territoriales.

- La réforme renforce partout les directions départementales qui ne devraient subir que pour un tiers les prochaines suppressions de postes.
- Elle recrée les entités que la RéATE avait détricotés.
- Elle crée un OVNI dans le paysage de l'organisation administra-

tive de l'Etat, car les DR sont nommés par leur ministre et les DD par le 1^{er} ministre. Les DD relèvent d'un CT des DDI, les DR d'un ou plusieurs CTM. Le DR ne peut exercer d'autorité sur le DD.

- Des équipes interdépartementales placées sous l'autorité de la direction régionale seront de fait mises à la disposition des 10 préfets de départements, qui lors d'un Comité de l'Administration régionale pourront user d'un droit de tirage sur cette équipe pour des actions « coup de poing » qui font le bonheur des préfets et de leurs services de communication.

Les mobilisations intersyndicales ont conduit à un vote unanime contre des syndicats, à un boycott du suivant, et à des déclarations communes de tous les syndicats présents dans le champ (FSU, UNSA, CGT, CFDT, FO). Les syndicats restent mobilisés.

Vers des mobilisations syndicales dans les semaines à venir

Le fonctionnement par ministère et par région est bousculé par cette réforme. Des initiatives sont en préparation dans un cadre intersyndical (CGT, Solidaires, FA FP et FSU) : dans la région Alsace, Champagne-Ardenne comme partout dans toutes les régions, les personnels sont appelés à des rassemblements devant la préfecture de région jeudi 3 décembre.

Nous mobiliser pour défendre et p

dans les fonctions publiques

économique respectif des régions aura eu pour conséquence de masquer les finalités de la création de

Fonction publique territoriale

Les mobilités géographiques et fonctionnelles dans la Fonction publique d'Etat sont présentées comme pouvant s'opérer entre fonctions publiques. Or, la territoriale va connaître elle aussi deux réformes du même type que celle de l'Etat.

La fusion des services des conseils régionaux

Là où il y avait trois services régionaux, il n'en subsistera plus qu'un seul. Les possibilités de mobilités entre les services Etat et territoriale s'en trouvent donc également réduits d'autant.

La question de l'harmonisation des conditions de travail et de rémunération seront impactées également puisque chaque conseil régional menait sa propre politique. La situation des agents dépendra donc largement des résultats des prochaines élections régionales.

La fusion des intercommunalités.

La fixation du seuil des intercommunalités à 15 000 habitants a pour conséquence de fusionner des exécutifs et des équipes administratives et techniques. Là où il y avait deux directeurs des services, deux techniciens de l'assainissement, il n'y en aura plus qu'un seul. Les montants des DGF à la baisse ne vont pas encourager au maintien des effectifs.

Les conséquences pour les agents des services publics sont dramatiques : moins de postes, concurrences accrues, métiers impactés. Les conséquences pour les usagers et les citoyens sont connues : il leur faudra un budget essence plus important et une bonne connexion internet.

Les nouvelles implantations des services publics régionaux

ARS : Agence Régionale de Santé
CRC : Chambre Régionale des Comptes
DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRFIP : Direction Régionale des Finances Publiques
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRJSCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

Bienvenue au snuTER-FSU !

Le **SnuACTE-FSU** Champagne Ardenne et le **SNUCLIAS-FSU** Lorraine vont fusionner. Cette union se concrétisera les 3 et 4 décembre 2015 à l'occasion du prochain congrès. Elle donnera naissance à un nouveau syndicat le « SnuTER » Syndicat National Unitaire de la Territoriale. Depuis le transfert des compétences et des personnels TOS aux collectivités territoriales au 1^{er} janvier 2007, l'existence au sein de la FSU, de plusieurs syndicats représentatifs des agents territoriaux dont nos 2 syndicats nécessite cette évolution afin de défendre au mieux les intérêts des personnels. Ce changement était donc à la fois nécessaire et logique.

Cette fusion ne peut avoir que des avantages pour les agents territoriaux. Elle permet au SnuTER-FSU de devenir le 3^{ème} syndicat de la Fédération Syndicale Unitaire. Elle renforcera, notre représentation auprès des collectivités locales et des pouvoirs publics.

Etre plus fort et plus combatif que jamais, le SnuTER saura l'être face à la réforme territoriale, et à la fusion au 1^{er} janvier 2016 des régions Lorraine, Champagne Ardenne et Alsace qui ne sera pas sans conséquences pour les agents des trois régions actuelles. La particularité de la FPT étant que chaque collectivité avec sa politique et sa gestion différente des per-

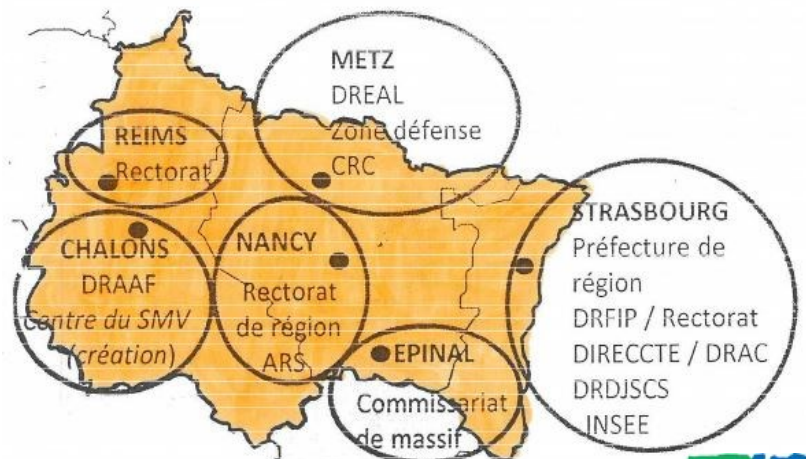
sonnels nous conduit à défendre les intérêts de tous les personnels vers le haut en matière de temps de travail, régime indemnitaire, action sociale...

Une harmonisation des politiques de Ressources Humaines aura lieu d'ici à 2018. La FSU y veillera et mettra tout en œuvre pour que leur alignement se fasse par le haut en appliquant ce qui est le plus avantageux pour l'ensemble des agents territoriaux des trois régions actuelles.

Les agents des trois régions seront appelés courant 2016 à élire leurs représentants des personnels au sein de la nouvelle région ACAL.

Le snuTER-FSU présentera des listes de candidats afin de poursuivre la défense des intérêts de tous les salariés dans la nouvelle composition des Instances régionales.

Au cours de l'année 2016, de nouvelles élections professionnelles vont concerner les personnels du nouveau Conseil régional. La FSU y défendra, un service public de proximité au service des usagers et respectueux des personnels.



promouvoir les services publics



une réforme pas sans effets sur l'éducation nationale !

Dans la région ACAL trois universités...

Les nouvelles compétences des Régions en matière de définition de l'offre de formation des universités annoncent certainement des regroupements et des spécialisations de site qui contraindront les étudiants à des mobilités importantes. La région ACAL rassemblera des universités très diverses quant à leur statut, leur taille et leur positionnement stratégique. La grande université fusionnée de Strasbourg porte son regard outre-Rhin avec un projet de Campus européen.

L'Université de Lorraine qui a un statut de Grand établissement, fait aussi la course à l'excellence. De taille plus modeste, mais avec un potentiel de formation et de recherche qui mérite d'être soutenu, les universités de Reims Champagne-Ardenne et de Mulhouse (UHA), prises dans le satellite de celle de Strasbourg, peuvent craindre d'être reléguées au statut de pôle universitaire de premier cycle.

Organisation des services déconcentrés

La FSU a jugé avec une grande sévérité lors du CT ministériel du 4 novembre 2015 le projet de décret « relatif à l'organisation et à la coordination interacadémiques ». Il dépasse largement le cadre d'adaptation à la nouvelle carte des régions et au renforcement de certaines de leurs compétences. Il affirme les régions académiques au détriment des actuelles circonscriptions académiques, reprenant une

logique de fusion. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés, il ouvre au contraire toutes les possibilités à des mutualisations hasardeuses, sans cadre national. Nous craignons qu'à nouveau les seules logiques « d'économie d'échelles » guident la nouvelle gouvernance. La FSU, demande un point d'étape sur le calendrier des réunions à venir.

Une réforme territoriale sans impact sur le second degré ?

Trois recteurs affirment que cette réforme territoriale n'aura pas d'impact sur les personnels de nos académies. Pourtant, ce sont eux qui nous disent qu'il y a des opportunités à mutualiser afin « d'améliorer le service public », ainsi, chacun des trois rectorats pourrait se spécialiser dans un domaine de gestion. Pas d'impact ? Mutations géographiques ou fonctionnelles risquent d'être proposées aux personnels administratifs. Etudier « les confins des territoires », les zones fron-

tières des départements et des trois académies, pour envisager des mutualisations d'établissement. Pas d'impact ? Le recteur de Reims considère qu'il y a trop d'établissements dans notre académie. On sait pourtant que la mutualisation aboutit à terme à la fermeture d'un des deux établissements, avec des mutations par carte scolaire... Alors, confiance, confiance, confiance, c'est ce qu'ils disent, comme dans le livre de la jungle. Mais on ne les croit pas !

Les conséquences de la réforme territoriale pour les enseignants du 1er degré.

La baisse des dotations aux collectivités locales associée à la réforme de rythmes scolaires impactent déjà les conditions de travail des enseignants dans les écoles : baisse de la présence des Atsem sur le temps de classe, semaine scolaire organisée en fonction des transports scolaires, occupation des classes par le périscolaire... La réforme territoriale risque d'accentuer ces phénomènes et aura des répercussions sur les services de l'administration envers les usagers de l'école et les enseignants. Loin de consolider l'organisation des services déconcentrés et la proximité de gestion indispensable à l'école et ses enseignants, elle ouvre toutes les possibilités à des mutualisations sans cadre national. Les recteurs et rectrices peuvent mettre en œuvre des mutualisations de service au niveau régional. Par exemple la gestion de la formation, l'action sociale, le remplacement, le paie-

ment des indemnités...

Primaire : La fin annoncée des circonscriptions ?

C'est la fin d'une organisation de l'enseignement primaire qu'envisage le rapport de l'Inspection Générale, publié le 20 novembre. Dénonçant l'inadaptation de la circonscription du premier degré, le rapport appelle à les remplacer par les établissements publics du premier degré (EPEP) ou par des établissements publics du socle commun (EPSC). Dans les deux cas, les métiers de professeur des écoles et de directeur d'école seront touchés tout comme la relation entre l'école et la commune. Des réformes de structures qui s'ajoutent les unes aux autres sans amélioration des conditions d'enseignement voire qui les dégradent.

CADRE ET REPÈRES

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), a été adoptée par les deux chambres ; certains "articles" ont été censurés par le Conseil Constitutionnel. Après "toiletage", elle a été promulguée au mois d'août et s'appliquera rapidement :

- des **Préfets "préfigurateurs" (des prochains préfets de Région)** sont nommés et actifs dans les nouvelles régions résultant de la fusion de plusieurs anciennes régions ;
- des **Recteurs "chefs de file", seuls interlocuteurs des Préfets et Présidents de Régions** sont nommés dans les nouvelles régions comportant plusieurs rectorats des anciennes régions. L'évolution à terme (moyen ou long terme) étant possiblement un seul rectorat par région ;
- **élections des nouveaux Conseils Régionaux les 6 et 13 décembre 2015** ; scrutin de liste par circonscriptions électorales départementales (les listes régionales devront présenter dans chaque département des listes comprenant des candidat(e)s (une femme un homme en alternance ou l'inverse), le nombre de candidat(e)s variant en fonction de la population.



**Avec la FSU, unis pour défendre et renforcer
le service public en région
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine**

**LA FONCTION PUBLIQUE
EST VOTRE CHOIX.
VOUS DÉFENDRE
EST NOTRE COMBAT.**

La FSU (Fédération Syndicale Unitaire) agit chaque jour avec et pour les personnels de la fonction publique.
www.fsu.fr



**Avec la FSU,
pour le Service Public !**